



DELIBERATION 2020-93

LE VINGT-SIX NOVEMBRE DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE NOVEMBRE DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA - MME MOREAU – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M. QUINTIN C. – MME FERRAI R. – M. LEFEVRE - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU - MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE – MME GUIRAUD – MME FASSIO - MME MYSONA – M. LACOMBRE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME MOUGIN ML. procuration à MME RIMBERT – MME ABOU EL WAFAN. procuration à M. PIOT – M. CADIOU S. procuration à M. LEFEVRE C. – M. ODIN N. procuration à M. RIO F. – M. ROBIN L. procuration à MME FASSIO I. – MME MASANET C. procuration à MME GUIRAUD I. – M. BOISSEAU procuration à MME MYSONA E.

ABSENTS EXCUSES : M. THEOL G.

ABSENTS :

Madame BRUEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Projet d'extension des locaux de la gendarmerie

En 2018, la brigade de gendarmerie de Saint Jean de Védas a vu son secteur d'intervention s'étendre aux communes de Cournonterral et de Cournonsec.

En parallèle, la commune de Saint Jean de Védas constate une augmentation constante de sa population, dépassant désormais les 10 000 habitants.

Cet accroissement démographique va se poursuivre sur Saint Jean de Védas avec la réalisation de la ZAC Roque Fraïsse mais également sur l'ensemble de la plaine Ouest de Montpellier Méditerranée Métropole.

Ces constats ont amené l'Etat à augmenter les effectifs de la brigade de gendarmerie de Saint Jean de Védas. Ainsi, 6 gendarmes ont intégré la caserne en 2018, puis 2 gendarmes supplémentaires en 2019 portant l'effectif à 32 personnes sur le site.

Pour répondre aux nouveaux besoins de la brigade, une extension des locaux de service et techniques est nécessaire, ainsi que la création de 9 logements de fonction.

Lors de la création de la brigade, l'emprise foncière avait été définie pour permettre une extension des locaux de service et techniques, et la création de logements de fonction supplémentaires.

La commune est propriétaire des locaux de la brigade de Saint Jean de Védas, construits en 2007. Elle perçoit un loyer pour l'hébergement de la gendarmerie.

Afin de permettre une meilleure gestion de son patrimoine, Monsieur le Maire propose que la commune soit maître d'ouvrage du projet d'extension de la gendarmerie.

La surface utile souhaitée est d'environ 150 m².

L'estimation des études et des travaux est d'environ 360 000 €.

Le loyer perçu par la commune sera révisé conformément à la réglementation.

Pour des raisons économiques, la commune souhaite que la création des 9 logements soit portée par l'Office Public Hérault Logement. Dans ce cadre, l'emprise foncière réservée pour l'extension future de la gendarmerie sera cédée à Hérault Logement.

Vu le décret 93-130 du 28 janvier 1993 et la circulaire du Premier ministre du 28 janvier 1993 ;
Considérant l'importance du projet d'extension pour accueillir les nouveaux effectifs de la brigade ;

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le projet d'extension des locaux de la gendarmerie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles relatifs à ce dossier.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

